

# CHARTRE BIVOUAC DU REFUGE DE PRESSET

## Formulaire d'adhésion à la "charte bivouac du refuge de Presset"

En bivouaquant à proximité du refuge dans le bassin de Presset vous vous engagez au respect de la "charte bivouac du refuge de Presset" et de l'arrêté de police N° 2021-284 (La Plage Tarentaise), ainsi qu'à la mise en pratique des principes élémentaires du bivouac en montagne.

La "charte bivouac du refuge de presset" est consultable à tout moment sur demande auprès de l'équipe de gardiennage, ou en ligne à l'adresse web suivante : <http://www.refugedepresset.fr/images/document/charte-bivouac-du-refuge-de-presset-beaufortain.pdf>

Nom Prénom

Date du séjour (jj/mm/aaaa)

Adresse

Rue

Ville

Code postal

Pays

Téléphone

Courrier électronique

### Charte Bivouac du refuge de Presset

Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des conditions de la "charte bivouac du refuge de Presset"



Bivouac interdit  
dans le bassin  
versant du lac

« Arrêté de police  
N°2021-284  
interdisant les  
activités au lac  
de Presset et ses  
alentours, situé  
à La Cote d'Aime sur  
la Commune de la  
Plagne Tarentaise. »



LA PLAGNE